

COLLOQUE NATIONAL DE LA PHARMACIE

Marrakech le 19-20 mars 2010

**POUR UN CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES
PHARMACIENS, « FORT » EN
HARMONIE AVEC L'EVOLUTION DE LA PROFESSION ET
EN ADEQUATION AVEC LA
NOUVELLE POLITIQUE DE LA REGIONALISATION
AVANCEE.
QUELLES DEMARCHES A ADOPTER ET A ENTREPRENDRE
POUR ATTEINDRE UN TEL
OBJECTIF ? VERS UNE CHARTE CONSENSUELLE ?**

ABDERRAHIM CHAOUKI

Chères consœurs et chers confrères

L'officine est aux abois, à cause tout d'abord des agressions externes qui nous proviennent de ceux qui exercent illégalement la pharmacie (associations, certains médecins spécialistes.....) et qui quasi quotidiennement grignotent notre monopole. A ces facteurs externes, s'ajoutent les agissements plus que déstabilisants de certains membres de notre propre corporation.



En effet, je ne peux accepter que dure la paralysie d'un organisme professionnel sous prétexte d'organiser des élections avec un mode de scrutin différent que celui qui a toujours été en vigueur.



Le gel des élections du conseil régional nord n'affecte pas seulement le fonctionnement de cette instance mais il affecte également et directement la mise en place du conseil national hypothéquant ainsi le présent et l'avenir de toute la profession.



OUI pour l'évolution du mode de scrutin des élections afin de les rendre plus transparentes et donc plus crédibles mais cette action aurait du se faire progressivement dans la concertation et pourquoi pas dans le compromis afin de préserver les intérêts suprêmes de la profession.



La paupérisation de l'officine exacerbe l'indiscipline et cultive l'individualisme ce qui entraîne fatalement des conflits entre les pharmaciens.

Le dahir du 17 décembre 1976 instituant le conseil national de l'ordre des pharmaciens a entre autres pour mission, de faire respecter par tous ses membres la discipline dans son sein.



Certes, une certaine forme de laxisme existe, mais comment peut-on demander aujourd'hui objectivement au CRPOS (seul exerçant actuellement) d'exercer pleinement et efficacement cette prérogative sur tout le sud avec une population de plus de 4000 pharmaciens, d'autant plus que les décisions des conseils de discipline ne peuvent être exécutoire du fait que le contrevenant a le droit de faire appel devant le conseil national. Or, aujourd'hui ce conseil n'est point fonctionnel.



Pour remédier aux carences engendrées par le système actuel et à l'instar du projet de régionalisation ordonné par SA MAJESTE LE ROI, la profession doit se pencher sérieusement sur le concept de la régionalisation des conseils de l'ordre.

Cette régionalisation aura d'une part une incidence positive de par la proximité quelle va instaurer entre les élus et la base ce qui renforcera, à ne pas en douter, le dialogue et la confiance entre les confrères. Ces deux vertus finiront à la longue par établir le respect entre les pharmaciens et aboutiront, in fine, à l'instauration d'une réelle discipline.



La confraternité ainsi ressuscitée permettra aux pharmaciens d'affronter des défis autrement plus importants que les querelles de voisinage.

La régionalisation des conseils permettra également l'émergence d'une véritable force de proposition et même de dissuasion vis-à-vis des coups de boutoirs incessants de l'administration et vis-à-vis de l'activisme des esprits malveillants qui gravitent autour de l'officine.



Donc, il est évident que cette régionalisation s'impose pour les raisons évoquées précédemment mais aussi par les nouvelles tâches qui sont aujourd'hui assignées aux conseils par la loi 17-04(équivalence des diplômes, autorisation d'exercice ; absences ,transferts.....).



La profession regorge de personnes ressources dont la probité et la compétence ne sont plus à démontrer.

Il importe aujourd'hui, de réunir ces compétences au sein d'un comité de réflexion constitué:

- Des présidents et secrétaires généraux des 2 conseils.
- Du présidents du conseil des répartiteurs et fabricants.
- Du président du conseil des biologistes.
- Du président et du secrétaire général de la FNSPM.
- De 2ou 3 personnes indépendantes qui ont été de tous les combats qu'a menés la profession depuis une dizaine d'années.



-De 2 anciens présidents du national.

-Et enfin de madame la ministre Nouzha Skalli si son agenda le lui permet.

Ce comité doit essayer d'abord de résoudre le problème du CRPON et de préparer ensuite un projet efficient sur la régionalisation des conseils .

Ces personnalités devraient travailler selon un timing bien déterminé avec une date butoir pour présenter le fruit de leur travail aux instances élues et ensuite à l'administration.



En conclusion, la régionalisation des conseils est une urgence absolue. Elle aboutira, sans aucun doute, à la constitution d'un conseil national fort, qui, épaulé par la FNSPM (chacun agissant dans le cadre de ses prérogatives) assurera la pérennité et la prospérité de la profession.